



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2378

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Q-Park France - Exercice 2016

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2378**

| | |
|-------------------------|---|
| commission principale : | déplacements et voirie |
| objet : | Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Q-Park France - Exercice 2016 |
| service : | Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public |

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

I - Présentation générale de l'activité déléguée de service public

En 2016, l'activité d'exploitation d'ouvrages publics de stationnement sur le territoire de la Métropole de Lyon représentait 31 contrats de délégation de service public d'une durée comprise entre 4 et 60 ans et répartis entre 6 délégataires dont les principaux sont Lyon Parc Auto, Indigo, Q-Park et Effia.

II - Présentation de l'activité déléguée à la société Q-PARK France

La société Q-Park France gère pour le compte de la Métropole les 2 ouvrages suivants correspondant à une offre globale de 1 059 places de stationnement.

| Nom du Parc | Capacité de l'ouvrage <i>en nombre de places de stationnement</i> | <i>Dont nombre de places PMR</i> | Type de contrat | Durée de la délégation <i>en nombre d'années</i> | Fin de la délégation |
|-----------------------------|--|----------------------------------|-----------------|---|----------------------|
| Gare Perrache-La Confluence | 649 | 13 | Concession | 35 | 2045 |
| Brotteaux | 410 | 10 | Concession | 35 | 2047 |

III - Présentation du rapport du délégataire 2016

Les rapports du délégataire présentés au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2016 comprennent les comptes relatifs à l'exécution de chaque délégation de service public et les rapports d'activité et de qualité de service, intégrant une analyse au regard du développement durable.

Les tableaux ci-après présentent, pour chaque parc en gestion déléguée et avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2016.

Indicateurs d'activité

| Nom du Parc | Fréquentation horaire Nombre de passages à la barrière de péage | | | Tendance | Nombre abonnements (en décembre) | | | Tendance |
|-------------------------------|---|--------|---------|----------|-------------------------------------|------|------|----------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | | 2014 | 2015 | 2016 | |
| Gare Perrache - La Confluence | 32 897 | 31 746 | 38 008 | ↗ | 381 | 389 | 400 | ↗ |
| Brotteaux | 84 188 | 96 727 | 108 117 | ↗ | 387 | 405 | 414 | ↗ |

Indicateurs financiers

| Nom du Parc | Chiffre d'affaires En k€ | | | Tendance | Résultat net En k€ | | | Tendance | Redevance d'exploitation versée au Grand Lyon au titre de l'année 2016 En k€ |
|-------------------------------|-----------------------------|-------|-------|----------|-----------------------|-------|-------|----------|---|
| | 2014 | 2015 | 2016 | | 2014 | 2015 | 2016 | | |
| Gare Perrache - La Confluence | 1 059 | 1 771 | 1 506 | ↘ | - 760 | 8,9 | - 337 | ↘ | 0 |
| Brotteaux | 890 | 1 032 | 1 111 | ↗ | - 349 | - 128 | - 81 | ↗ | 0 |

Parc Gare Perrache-La Confluence : malgré un nombre de visiteurs en hausse, le parc Gare Perrache - La Confluence voit son chiffre d'affaires régresser du fait d'une moyenne annuelle du ticket horaire en baisse de - 3 % ; celle-ci s'élève à 16,4 € TTC et représente une durée moyenne de 24 heures.

Parc Brotteaux : la fréquentation du parc augmente de + 11,8 % en 2016, entraînant une progression des recettes horaires de + 16,2 %.

La moyenne annuelle du ticket horaire, progresse de + 2 % par rapport à 2015. Il s'élève à 6,76 € TTC et représente une durée moyenne de 2,8 heures.

IV - Faits marquants de l'exercice 2016

Concernant les faits marquants, il est à noter :

- le maintien du service pendant les travaux de désamiantage Perrache et des voûtes Gare Perrache,
- l'ouverture de la poche de stationnement sous la voûte Perrache ainsi que sa mise en travaux en vue de son inclusion dans le périmètre de la délégation de service public.

V - Conclusion

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2016 produits par la société Q-Park France au titre de la délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages de stationnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.